



Aides à la transition écologique

..... En résumé

Déchèteries - Recycleries

- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Chaudières bois énergie

- Communes, EPCI, OGEC, organismes qui sont opérateurs de travaux pour le compte de communes ou de groupements de communes, EHPAD.

Déchèteries - Recycleries

20 % du montant HT des investissements avec un plafond de 15 000 € de subvention par projet et par maître d'ouvrage.

Chaudières bois énergie

10 % du montant HT des investissements avec un plafond de 20 000 € de subvention par projet et par maître d'ouvrage.

Une majoration de 20 % pour les communes de 500 habitants et moins.

Fiche descriptive (PDF - 162.13 Ko)

Contactez-nous